

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 6 } — **Décision n° B2021-01**

OBJET : Groupement de commandes de bornes de recharge (IRVE)

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



M. le Président explique que, dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine, auquel adhère le SDEER depuis 2018, le syndicat TE47 initie le lancement d'un marché pour l'achat conjoint de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques.

Le marché en préparation prévoit de proposer une structure analogue à une forme de centrale d'achat, notamment pour les types de bornes suivants (deux types de bornes à chaque fois) :

- recharge normale 3-11 kW (*wallbox*)
- recharge normale 11-22 kW
- recharge tri-standard 24 kW
- recharge tri-standard 36-50 kW
- recharge à haute puissance 80-175 kW (un seul type de borne / une seule zone)

Le marché, sans minimum ni maximum, comprendrait 3 zones géographiques (limousin, nord Garonne, Sud Garonne). Il doit aboutir à la sélection de prestataires au mois de juin 2021.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'engagement du SDEER dans ce marché.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans le marché d'achat de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques qui lui a été présenté, lancé par TE47 dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, tel qu'initié en mars 2021 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*